



Le #CGA2024 est lancé !

Le Concours Général Agricole vous donne RDV du 24 février au 3 mars 2024 pour sa prochaine édition. Inscrivez vos vins qui méritent l'excellence !

Comme chaque année, le meilleur des produits agricoles est en compétition pour remporter l'or, l'argent et le bronze !

Les inscriptions pour le Concours des Produits sont ouvertes depuis début novembre. Certaines sont déjà clôturées depuis le 22 novembre 2023. Jusqu'au 11 décembre 2023, il est encore possible d'inscrire les cidres et poirés, les eaux de vie, les huiles de noix, les produits de l'aquaculture, les mistelles, les rhums et punchs, les épices, les viandes et jusqu'au 8 janvier 2024 les produits oléicoles.

Concernant les inscriptions au **Concours des vins, elles ont débutées le 16 novembre 2023** et se clôtureront le 8 janvier 2024.

Pourquoi participer ?

L'obtention d'une médaille au Concours Général Agricole permet :

- D'augmenter ses ventes : on constate que face à deux produits comparables, le consommateur préfère généralement le produit médaillé.
- De faire connaître son produit aux distributeurs professionnels.
- De valoriser les savoir-faire de l'entreprise, la qualité du travail des salariés et de motiver le personnel de l'entreprise.

Où s'inscrire ?

Première étape de l'inscription directement en ligne sur le site du Concours Général Agricole sur l'« espace candidat ». Pas d'inscription papier.

<https://www.concours-general-agricole.fr/cga-edition-2024/comment-participer/sinscrire-au-concours-des-vins/>

Si vous avez déjà concouru, accédez à votre compte à l'aide de votre adresse mail et mot de passe sinon créer un compte.

Deuxième étape, envoi des pièces complémentaires (paiement, tableau récapitulatif des inscriptions signé, analyses, déclaration de revendication AOP, déclaration de conformité IGP)

par courrier à la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne – Château de Capdeville – 140 allée du château – 31620 FRONTON.

Le dossier complet doit être envoyé avant le 20 décembre 2023.

Qui contacter pour vous aider ?

Les Chambres d'agriculture, partenaires du CGA

Les Chambres d'agriculture, établissements publics consulaires, sont partenaires officiels du CGA et du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, qui leur ont donné délégation pour l'organisation des phases amont du Concours Produits et la mise en œuvre du Concours Vins.

Sur notre territoire, la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne est chargée des inscriptions.

Contact : Leslie QUADRI 06 37 88 17 16

Pensez à consulter le Règlement régional du Concours des vins concerné par vos appellations. Le Règlement régional précise les millésimes pouvant concourir, les conditions d'inscription, l'organisation du concours, les dates à retenir, le tarif des inscriptions.

Pour les candidats ayant déjà concouru, vous avez reçu les modalités par mail sinon le demander auprès de la Chambre de Haute-Garonne.

La finale du Concours des vins du Sud-Ouest se déroulera le Samedi 24 février 2024 à Paris Porte de Versailles.

Comment se former pour devenir juré pour les concours Produits et/ou Vins ?

Envie de devenir juré au Concours Général Agricole ? C'est possible ! Le Concours Général Agricole propose chaque année **des formations gratuites à l'analyse sensorielle**. Les formations s'adressent aux consommateurs avertis (non professionnels) et en priorité aux candidats n'ayant jamais suivi de formation. Vous pouvez devenir juré sur les Concours Produit et/ou Vins.

Découvrez le **calendrier des formations 2024** et inscrivez-vous sur <https://www.concours-general-agricole.fr/devenir-jure/les-formations/#calendrier>

N'oubliez pas de télécharger l'appli mobile du CGA qui vous permet de trouver les producteurs médaillés à deux pas de chez vous et de recevoir les dernières actualités du CGA !

Béatrice BORGNA – Chambre d'agriculture 82

